

Compte rendu du 28 février 2018

Nombre de Conseillers : L'an deux mille dix-huit le 28 février à 20 heures, le Conseil Municipal de la commune de PLOUASNE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur DAUGAN Michel, Maire.

En exercice : 17 Présents : Mr DAUGAN. Mmes RAMARD. BOUCHET. BAUER-ALIX. DAUGAN. GESFEROIS. MOMEUX. PEIGNE. ROBERT. Ms LEMARCHAND. GALLEE. COLLET. BAZY. CRETТАZ. GALLAIS. LUCAS.

Présents : 16 Absente excusée : Mme BARDOT. donne pouvoir à Mme BOUCHET.

Votants : 17

Date de la convocation :
Le 23.02.2018 Madame ROBERT a été élue secrétaire.

Monsieur Le Maire ouvre la séance à 20h05.

Le Conseil Municipal valide le compte rendu du 17 janvier 2018.

Mr DAUGAN ne participe pas au vote des délibérations n° 5, 6, 7, 8.

Délibération n° 01-02-2018 : Vote du Compte de Gestion 2017 du Budget Général

Monsieur Le Maire présente le Compte de Gestion 2017, dressé par Mme Anne COLLIOU, Trésorier Principal.

	Budget Général 2017	Reports n-1	Bilan 2017
Fonctionnement	506 807.09 €	132 392.59 €	639 199.68 €
Investissement	- 13 132.16 €	426 268.91 €	413 136.75 €
Résultats	493 674.93 €		1 052 336.43 €

Le Conseil Municipal, A l'unanimité :

- **APPROUVE** le Compte de Gestion 2017 du Budget Général de la commune.

Délibération n° 02-02-2018 : Vote du Compte de Gestion 2017 du Budget Lotissement Les Aulnes

Monsieur Le Maire présente le Compte de Gestion 2017, dressé par Mme Anne COLLIOU, Trésorier Principal.

Les Aulnes	Budget 2017	Reports n-1	Bilan 2017
Fonctionnement	- 84 439.83 €	84 439.83 €	0 €
Investissement	0 €	0 €	0 €
Résultats	- 84 439.83 €		0 €

Le Conseil Municipal, A l'unanimité :

- **APPROUVE** le Compte de Gestion 2017 du Budget Lotissement Les Aulnes.

Délibération n° 03-02-2018 : Vote du Compte de Gestion 2017 du Budget Pôle Commercial

Monsieur Le Maire présente le Compte de Gestion 2017, dressé par Mme Anne COLLIOU, Trésorier Principal.

Pôle Commercial	Budget 2017	Reports n-1	Bilan 2017
Fonctionnement	35 575.77 €	28 900.77 €	64 476.54 €
Investissement	- 9 925.28 €	- 39 965.25 €	- 49 890.53 €
Résultats	25 650.49 €		14 586.01 €

Le Conseil Municipal, A l'unanimité :

- **APPROUVE** le Compte de Gestion 2017 du Budget Pôle Commercial.

Délibération n° 04-02-2018 : Vote du Compte de Gestion 2017 du Budget Parc d'Activités

Monsieur Le Maire présente le Compte de Gestion 2017, dressé par Mme Anne COLLIOU, Trésorier Principal.

Parc d'Activités	Budget 2017	Reports n-1	Bilan 2017
Fonctionnement	0 €	0 €	0 €
Investissement	0 €	0 €	0 €
Résultats	0 €		0 €

Le Conseil Municipal, A l'unanimité :

- **APPROUVE** le Compte de Gestion 2017 du Budget Parc d'Activités.

Délibération n° 05-02-2018 : Vote du Compte Administratif 2017 du Budget Général

Le Compte Administratif 2017 du Budget Général est présenté.

	Budget Général 2017	Reports n-1	Bilan 2017
Fonctionnement	506 807.09 €	132 392.59 €	639 199.68 €
Investissement	- 13 132.16 €	426 268.91 €	413 136.75 €
Résultats	493 674.93 €		1 052 336.43 €

Le Conseil Municipal, A l'unanimité :

- **APPROUVE** le Compte Administratif 2017 du Budget Général de la commune.

Délibération n° 06-02-2018 : Vote du Compte Administratif 2017 du Budget Lotissement Les Aulnes

Le Compte Administratif 2017 du Budget Lotissement Les Aulnes est présenté.

Les Aulnes	Budget 2017	Reports n-1	Bilan 2017
Fonctionnement	- 84 439.83 €	84 439.83 €	0 €
Investissement	0 €	0 €	0 €
Résultats	- 84 439.83 €		0 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le Compte Administratif 2017 du Budget Lotissement Les Aulnes.

Délibération n° 07-02-2018 : Vote du Compte Administratif 2017 du Budget Pôle Commercial

Le Compte Administratif 2017 du Budget Pôle Commercial est présenté.

Pôle Commercial	Budget 2017	Reports n-1	Bilan 2017
Fonctionnement	35 575.77 €	28 900.77 €	64 476.54 €
Investissement	- 9 925.28 €	- 39 965.25 €	- 49 890.53 €
Résultats	25 650.49 €		14 586.01 €

Le Conseil Municipal, A l'unanimité :

- **APPROUVE** le Compte Administratif 2017 du Budget Pôle Commercial.

Délibération n° 08-02-2018 : Vote du Compte Administratif 2016 du Budget Parc d'Activités

Le Compte Administratif 2017 du Budget Parc d'Activités est présenté.

Parc d'Activités	Budget 2017	Reports n-1	Bilan 2017
Fonctionnement	0 €	0 €	0 €
Investissement	0 €	0 €	0 €
Résultats	0 €		0 €

Le Conseil Municipal, A l'unanimité :

- **APPROUVE** le Compte Administratif 2017 du Budget Parc d'Activités.

Délibération n° 09-02-2018 : Résidence Séniors

Monsieur Le Maire rappelle au Conseil Municipal que par délibération N°05-11-2017 du 30/11/2017, il était autorisé à échanger avec les propriétaires.

Après échanges, le vendeur souhaite conserver en façade 5 lots pour une surface maximale de 2.800 m². Suivant le dernier plan fourni présenté lors du dernier conseil, un accord de principe a été formulé entre les parties pour permettre à l'acquéreur de garder 1 mètre le long du passage de 2 mètres déjà acquis en bordure du lot E. Cette surface sera réintégrée à la convenance des vendeurs. Le nouveau bornage demandé sera à la charge de la commune.

Après délibération, le Conseil Municipal, **avec 16 voix POUR et 1 abstention** :

- **EMET UN AVIS FAVORABLE** à l'achat du terrain au prix de 10.50 € H.T. le m²
- **AUTORISE** Monsieur Le Maire à signer le compromis de vente et tout document se rapportant à ce dossier.
- **PREVOIT** les crédits nécessaires.

Délibération n° 10-02-2018 : Local Rue des Mares – Fixation du loyer

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal d'une demande de location Rue des Mares.

Il s'agit d'une demande de Monsieur Georges DAVY, acquéreur des anciens locaux de Mr et Mme CHERBONNEL.

Après délibération, le Conseil Municipal, **à l'unanimité** :

- **AUTORISE** Monsieur Le Maire à signer un bail précaire de 23 mois avec la société SAS GD-ART- DIFFUSION dont Mr DAVY est l'unique actionnaire en date du 1^{er} mars 2018 jusqu'au 31 janvier 2020,
- **FIXE** le prix de la location à 500 euros HT, soit 600 euros TTC, payable le 15^{ème} jour de chaque mois, à partir du 01/03/2018, la caution est équivalente à un mois de loyer H.T.

A l'issue de ce bail précaire, un bail commercial 3-6-9 pourra être établi entre les deux parties, le loyer mensuel sera fixé à 600,00 € H.T. soit 720,00 € TTC

Délibération n° 11-02-2018 : Actualisation des tarifs 2018 concernant les tarifs pour l'espace DERIOLE

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal de l'achat de grilles pour les fours de l'Espace DERIOLE.

Par délibération N°03-11-2017 du 29/11/2017 le Conseil Municipal a fixé les tarifs municipaux 2018. Le maire propose d'ajouter ce matériel dans le tableau « remplacement de la vaisselle cassée » au prix de 20.00 € TTC, l'unité.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, **à l'unanimité** :

- **DECIDE d'ajouter** les grilles de four dans le tableau « remplacement de la vaisselle cassée et matériels manquants » au prix de 20.00 € TTC, l'unité,

Remplacement de la vaisselle cassée

ESPACE DERIOLE		2017 à l'unité	2018 à l'unité
Remplacement de la vaisselle cassée et matériels manquants	Assiette plates (27cm)	5.00 €	5.00 €
	Assiette plates (24cm)	5.00 €	5.00 €
	Assiette creuses (21cm)	5.00 €	5.00 €
	Verres (19cm)	2.00 €	2.00 €
	Flûtes (13cm)	2.00 €	2.00 €
	Verres à eau	2.00 €	2.00 €
	Tasses (15cm)	3.00 €	3.00 €
	Cuillères à soupe	1.50 €	1.50 €
	Cuillères à café	1.50 €	1.50 €
	Fourchettes	1.50 €	1.50 €
	Couteaux	2.00 €	2.00 €
	Plateaux de service anti-dérapant	9.00 €	9.00 €
	Ramequins porcelaine (8cl)	1.50 €	1.50 €
	Carafes en verres (1,5L)	4.00 €	4.00 €
	Soupières	12.00 €	12.00 €
	Plats inox à poisson (60cm)	11.00 €	11.00 €
	Plats à gratin oval inox profond (38cm)	11.00 €	11.00 €
	Louches	4.00 €	4.00 €
	Corbeilles à pain en inox	5.00 €	5.00 €
	Verseuse à café inox	17.00 €	17.00 €
	Chopes islande (22cl FH)	1.50 €	1.50 €
	Chopes islande (20cl FB)	1.50 €	1.50 €
Grilles FOUR		20.00 €	

Délibération n° 12-02-2018 : Modification des arrêtés de nomination régisseur de toutes les Régies

Monsieur Le Maire précise au Conseil Municipal de la nécessité de réactualiser tous les arrêtés de nomination de régisseur. En effet, suite à la nomination de Fabienne LAMBERT-FAVREL comme Secrétaire Générale, il convient d'établir de nouveaux arrêtés de nomination régisseur pour les régies RESTAURANT/PERISCOLAIRE – PHOTOCOPIES – INFOTHEQUE – BANQUE ALIMENTAIRE – LOCATION DE SALLES et de nommer Madame LAMBERT-FAVREL Fabienne comme mandataire de régie.

Pour une plus grande facilité de gestion, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal une délégation afin de créer ou modifier des régies et l'autoriser à instaurer éventuellement une prime de responsabilité pour le régisseur imposé au cautionnement.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, **à l'unanimité** :

- **ACCORDE** la délégation pour modifier ou créer des régies,
- **AUTORISE** à instaurer une prime de responsabilité pour le régisseur selon un barème (arrêté du 3 septembre 2001 modifiant l'arrêté du 28 mai 1993).

Délibération n° 13-02-2018 : Réhabilitation Immeuble Rue Letellier - Avenant à la société ALT 127

Monsieur le Maire rappelle que les membres du Conseil Municipal avaient décidé de retenir l'architecte ALT 127 pour la maîtrise d'œuvre du projet Réhabilitation de l'immeuble rue Letellier dont le montant des travaux a été estimé à 200.000,00 H.T. (Délibération du 02/05/2016).

Cependant, au vu de l'estimatif AVP remis le 06/07/2017 d'un montant de 248.856,68 H.T. concernant la solution 1 choisie par délibération N°01-07-2017 du 06/07/2017 auquel s'ajoute le montant des travaux de désamiantage approuvé par délibération N°02-07-2017 d'un montant de 7.043,20 € H.T., il est nécessaire de déterminer une plus-value du montant de honoraires de la société ALT127 basée sur une enveloppe (phase AVP) arrêtée à 255.899,88 € H.T.

Le taux de rémunération du maître d'œuvre (MOP) de base étant à 10.50 % le montant des honoraires maîtrise d'œuvre HT s'élève à 26.869,49 € soit une plus-value de 5.869,49 € H.T.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, **à l'unanimité** :

- **DECIDE** de reporter cette délibération lors d'un prochain Conseil Municipal, après l'attribution des lots.

Délibération n° 13-02-2018 : 40 ans du Club de la Bonne Humeur

Monsieur le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal du courrier reçu du président du Club de la Bonne Humeur sollicitant la gratuité de la Salle DERIOLE, les deux salles et la cuisine à l'occasion des 40 ans du club célébré le mardi 13 mars 2018.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, **avec 11 voix POUR – 3 voix CONTRE et 3 ABSTENTIONS** :

- **DECIDE** d'allouer à TITRE EXCEPTIONNEL lié au 40^{ème} anniversaire, une subvention exceptionnelle d'un montant de 300,00 €

Délibération n° 14-02-2018 : Refonte du site internet de la commune

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que le sujet de la refonte du site internet de la commune a déjà été évoqué.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, à **l'unanimité** :

- **EMET UN AVIS FAVORABLE** au projet de refonder le site INTERNET de la commune

Affaires Diverses :

1. Droit de préemption :

Par délégation du Conseil Municipal en date du 16 avril 2014, Monsieur Le Maire renonce à exercer son droit de préemption, au nom de la commune, sur les biens recensés au cadastre :

Section B, n° 1607, au 16 Lotissement du Hil, S.A. H.L.M. « La Rance »

2. Logements de la Poste : Choix revêtements et peintures

Monsieur Le Maire propose que le choix soit réalisé par les élus.

3. Association ACAS

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que l'organisation de la fête de la musique événement communal a été confiée à l'association l'ACAS DERIOLE. La date est fixée au 30 juin 2018. Cette opération va nécessiter des frais, notamment la location d'une scène de 30 m², la sonorisation... Le président sollicite deux mises à disposition gratuites de l'Espace DERIOLE.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, ne souhaite pas donner une suite favorable à cette requête, mais propose de participer aux frais en utilisant la ligne budgétaire prévue pour ce type d'évènement.

Monsieur le Maire lève la séance à **22 h 50**.

Plouasne, le 2 mars 2018
Le Maire,
Michel DAUGAN